

Journal du Lot 10^c

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

| | | | |
|---------------------------------|----------|----------|--------|
| | 3 mois | 6 mois | 1 an |
| LOT et Départements limitrophes | 4 fr. 25 | 8 fr. | 15 fr. |
| Autres départements | 4 fr. 50 | 8 fr. 50 | 16 fr. |

TÉLÉPHONE 34 COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

| | |
|--|------------|
| ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page) | 80 cent. |
| ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace) | 1 fr. 25 |
| RÉCLAMES 3 ^e page | (— d' —) |

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Les événements d'Orient. Dans l'attente de la réponse turque. Constantin abdiquerait ! — Après la victoire turque : la question de l'armement des troupes kémalistes. — La Commission des Finances n'est point favorable au projet ministériel d'inquisition fiscale.

La situation marque, si l'on peut dire, un temps d'arrêt : on attend la réaction turque et grecque à la note des alliés. L'accord de Paris semble avoir donné satisfaction aux Turcs. Toutefois, le gouvernement d'Angora n'a pas traduit officiellement son sentiment.

A noter cependant un fait d'importance : le cabinet turc de Constantinople se serait retiré, laissant au cabinet turc d'Angora le soin de mener seul les négociations de l'Empire Ottoman. C'est là une première étape vers le retour à l'unité politique et gouvernementale de la Turquie.

Il faut souhaiter que les nationalistes acceptent promptement les suggestions alliées : de la sorte, ils rendront inutile tout envoi de renforts dans le Proche-Orient et éviteront tout risque, toujours possible, de complication.

A Athènes, les décisions de Paris ont jeté le désarroi et la consternation : on persistait à vouloir compter sur l'appui indéfectible de la Grande-Bretagne.

Suivant certaines informations, la Grèce songerait à rappeler Venizelos. D'aucuns affirment même le dessein de démissionner qui animerait Constantin.

Ces bruits peuvent être fondés. Mais les transformations annoncées pourraient-elles, devraient-elles modifier les termes du problème oriental ? En aucune façon.

Le diadoque peut succéder à son père : la clique germanique n'en gouvernera pas moins à Athènes. Il est possible que, par dévouement patriotique, Venizelos consente à oublier la déconceitante ingratitude de ses compatriotes et mette tout son cœur au service de la nation.

Les Alliés pourront-ils pareillement oublier et pardonner aux Grecs leur conduite stupéfiante à leur égard ?

Évidemment, non ! Au total, ce qu'il importe de connaître au plus tôt, ce ne sont pas les événements d'Athènes, qui ne sauraient avoir de répercussions, mais la réponse turque aux propositions alliées.

Les protagonistes de la discussion ne sont plus aujourd'hui qu'Angora et les cabinets alliés.

La victoire turque a complètement surpris les dirigeants britanniques et, fidèles à leurs habitudes, ils se sont efforcés de faire accrédié cette idée que la France a fourni aux soldats de Kemal le matériel qui leur manquait.

La vérité est bien différente. Il importe de la rétablir.

D'une part, c'est Lloyd George qui est responsable de la guerre actuelle en Orient, puisque c'est lui qui, par son attitude, son dessein étalé de mainmise sur l'Empire ottoman, a créé le mouvement nationaliste que dirige Moustapha Kemal.

D'autre part, ce sont les officiers britanniques qui sont responsables de l'armement des Turcs.

Alors que les stipulations de l'armistice imposé aux Turcs leur interdisait d'importer quoi que ce fût en ravitaillement, en munitions, en armes, les militaires anglais ont permis aux Turcs d'enlever tout ce qui leur a plu.

En faut-il une preuve ?

Elle nous est fournie par une double communication au ministre de la guerre à Paris, du général français, alors commandant en chef en Orient.

Le 12 octobre 1919, le général Franchet d'Espèrey écrivait :

« Il est essentiel, si l'on veut éviter, au moment du règlement avec la Turquie, de très sérieuses difficultés, de mettre les Anglais en demeure de faire exécuter les conditions de l'armistice en Asie, en empêchant le recrutement de l'armée nationale et en assurant le désarmement du pays... »

Le 26 janvier 1920, le même général écrivait encore au ministre de la guerre :

« Sous aucun prétexte, les troupes françaises ne doivent être engagées en Asie-Mineure en dehors de mon commandement. Les autorités britanniques doivent être en mesure de résoudre par leurs moyens la situation qu'elles ont créée. »

Ces dernières lignes s'appliquent encore parfaitement aux circonstances actuelles.

Ainsi, dès 1919-1920, il était manifeste que l'Angleterre, après avoir suscité par sa maladresse et son ambition le mouvement nationaliste turc, favorisait nettement son armement.

Il est vrai qu'à Londres, on estimait alors que les forces kémalistes risquaient seulement de se heurter aux Français de Cilicie et aux Italiens !...

Mais la roue a tourné et l'Angleterre est la première victime de ses procédés regrettables.

Faut-il la plaindre ?

Du moins, sans hésiter, nous déplorons qu'elle ait semé des germes de haine et de guerre !

Nous avons signalé, il y a plusieurs semaines, au moment où le Ministre déposait son projet de budget, quelle menace pesait sur les contribuables : l'administration des Finances songeait à accroître, dans une large proportion, les dispositions inquisitoriales destinées à permettre la perception plus exacte de l'impôt global sur le revenu et de l'impôt cédulaire sur les revenus.

Certes, rien de plus légitime que le souci de faire payer exactement à tous les Français les impôts qu'ils doivent : nous restons convaincus que si tous les citoyens versaient les impôts correspondant à leurs revenus, notre situation financière serait sensiblement moins embarrassée.

Mais nous doutons — et dès l'annonce des intentions ministérielles, nous l'avons dit — que les méthodes d'investigation vexatoires puissent donner des fruits.

Nous ne concevons pas, entre autres moyens, qu'on fasse des « patrons » les délateurs de leurs ouvriers et, encore moins, qu'on tente de faire d'eux des « perceurs d'impôts » à l'égard de leurs salariés.

Ce sont là méthodes déplorables. C'est pourquoi nous ne pouvons que constater avec plaisir la décision de la Commission des Finances de rejeter les diverses mesures suggérées par le ministre : ce faisant, la Commission a traduit la volonté unanime du pays.

C'est fort bien. Est-ce à dire qu'il faille prendre son parti des fraudes fiscales et renoncer à les dépister ?

Nullement.

Mais le problème est de savoir s'il faut maintenir tel quel un impôt que paie, seule, une minorité qui ne peut pas ou ne peut pas s'y soustraire.

L'impôt sur les revenus, tel qu'il existe, offre une trop large prime à la malhonnêteté. Il faut avoir le courage, si on veut le maintenir, d'en reformer les bases.

M. D.

INFORMATIONS

Encore une découverte d'armes en Allemagne

On a découvert à la caserne de Rensbourg-Holstein : 20 mitrailleuses, 29 fusils d'infanterie, 40 fusils de petit modèle, 60 carabines, 60 caisses de cartouches pour fusil, 39 caisses de grenades, 8 caisses de munitions pour pistolets, ainsi qu'un grand nombre de pièces détachées pour fusils et mitrailleuses.

Les bons procédés de l'Allemagne à notre égard

Sur avis conforme du Reichsrath, le gouvernement allemand vient d'augmenter à nouveau de 51 0/0 les droits de douane sur certains articles de luxe : parfums, poudres et savons de toilette, soieries, dentelles, etc. Cette mesure vise quantité de produits de l'exportation française.

Les Soviets préparent une grande alliance orientale

Le commissariat des Soviets pour les affaires étrangères a donné des instructions aux chefs des missions

diplomatiques des Soviets en Mongolie, en Perse et en Afghanistan, en vue de connaître l'attitude de ces trois gouvernements respectifs dans la question Proche-Orientale. En même temps, le gouvernement des Soviets désire connaître les intentions de ces gouvernements par rapport au projet russe d'une alliance qui engloberait la Russie, les républiques soviétiques du Caucase, la Turquie, la Perse, le Boukhara, l'Afghanistan et la Mongolie.

On assure que le gouvernement de Moscou met de grands espoirs dans la formation de « la nouvelle alliance orientale » qui, dans son esprit, serait destinée à contre-balancer la grande et la petite Entente en Europe.

Constantin abdique

Des nouvelles parvenues à Paris et émanant de source autorisée, annoncent l'abdication du roi Constantin.

Un mouvement insurrectionnel nettement révolutionnaire a éclaté en maints endroits de la Grèce.

Un démenti de la légation française à Athènes

Les dépêches d'Athènes reçues à Londres disent que la légation française a démenti l'information publiée dans la presse grecque, selon laquelle les troupes françaises près de Panderna auraient empêché la 11^e division d'embarquer, l'obligeant de ce fait à se rendre aux kémalistes.

Un ultimatum anglais aux Turcs

Dans un radiotélégramme qu'il a envoyé à Mustapha-Kemal pacha, le général Harrington demande l'évacuation de la zone neutre des Dardanelles dans les quarante-huit heures à partir de la réception du radiotélégramme.

Le sultan serait prochainement déposé

Selon une dépêche envoyée de Constantinople par le général sir F. Maurice, les démissions annoncées du grand-vizir, des ministres des affaires étrangères et de l'intérieur, les trois membres les plus importants du gouvernement du sultan, font augurer, non seulement la formation définitive d'un gouvernement nationaliste à Constantinople, mais aussi la déposition prochaine du sultan, qui serait remplacé par le prince héritier, populaire parmi les nationalistes.

Le parlement anglais serait prochainement dissous

Une fois de plus, comme dans toutes les grandes crises, on parle d'élections générales en Angleterre, à une date prochaine. Cette fois, cependant, il semble que ce soit la présidence du conseil même qui ait mis ces rumeurs en circulation. La proclamation dissolvant le Parlement et annonçant de nouvelles élections pourrait paraître à la fin de cette semaine. En ce cas, les élections auraient lieu le 21 ou le 28 octobre.

Le général Pershing écrira ses mémoires

Le général Pershing vient d'achever une grande propriété à Greatneck, en pleine campagne.

Le général a l'intention de se retirer dans la solitude, afin de pouvoir écrire ses mémoires. Il pense retracer une partie de sa vie, alors qu'il était commandant en chef de l'armée américaine en France.

CHRONIQUE LOCALE

NOS MORTS

Mercredi soir, à 1 h. 1/2, a eu lieu l'arrivée en gare de Cahors du fourgon funéraire ramenant les corps de 9 enfants du Lot morts pour la France.

Les autorités civiles et militaires assistaient à l'ouverture du fourgon, cependant que les honneurs militaires étaient rendus par un piquet de soldats du 7^e d'infanterie.

Les cercueils furent descendus et transportés dans le hall aménagé par la Cie du P. O. et remis aux familles.

Ils ont été ramenés, dans la soirée, dans les divers communes dont étaient originaires les glorieux morts pour la France, pour être inhumés dans le cimetière de ces communes.

RENTREE DES ÉCOLES

Les fêtes qui vont avoir lieu, dans notre ville, à partir de demain, vendredi, laissent au second plan la question de la rentrée des écoles, question qui, cependant, chaque année à cette époque, faisait l'objet de diverses observations pleinement justifiées.

Cette année, à Cahors, nous assistons à la suppression d'une école, et au déplacement de toutes les autres écoles publiques.

On ne parle pas encore du sort qui est réservé à l'École normale d'instituteurs qui, annonçait-on, était, elle aussi, condamnée à disparaître ou à être transférée au lycée de garçons.

Mais cette question de transfert, de déplacement de ces écoles publiques n'a qu'une importance secondaire. Ce qui est important, c'est que les locaux soient aménagés au mieux de l'hygiène et du confort pour les enfants qui les fréquenteront.

Des réparations, durant les vacances, ont été faites, et nous pouvons affirmer que tel établissement qui, depuis 20 ans et plus était, en dépit des réclamations, dans un état sérieux de délabrement, est retapé et paraît, au premier aspect au moins, presque luxueux...

Tant mieux : on a fait aujourd'hui ce qui aurait dû être fait, depuis longtemps. Les enfants se trouveront très bien dans ces écoles. Nous n'avons qu'à souhaiter qu'ils y rentrent plus nombreux.

Mais, si aménager les locaux scolaires est un devoir impérieux, il y a aussi un autre devoir plus impérieux encore à remplir : c'est celui de faire appliquer la loi relative à l'obligation scolaire.

De cette obligation scolaire, on parle à toute époque, mais, à toute époque, chacun peut se rendre compte qu'elle n'est pas appliquée.

Il y a trop d'enfants dépenaillés qui rôdent sur les places, dans les rues, sans surveillance, abandonnés à eux-mêmes durant toute la journée, et obligés souvent de mendier pour manger.

Cahors n'est pas exempt de ce spectacle attristant : on l'a signalé maintes fois, on n'a pris aucune mesure pour y remédier.

Sans doute, on ne peut pas accepter dans des écoles des enfants qui y viendraient dépenaillés, sales, couverts de vermine.

Aussi bien, ces enfants sont, aussitôt, habillés proprement, soit par la Caisse des Ecoles, soit par des personnes généreuses, soit par d'autres œuvres.

Mais, une semaine après, les vêtements propres n'existent plus, les enfants sont aussi dépenaillés qu'avant la rentrée.

D'aucuns affirment qu'il y a des parents qui revendent les vêtements qui sont donnés à leurs enfants. Des cas nombreux sont cités. On les connaît.

Le plus généreux des philanthropes se lasse, dès lors, de faire du bien. Et les enfants sales restent dans la rue. La loi sur l'obligation scolaire n'est plus respectée.

Quand donc des mesures sérieuses seront-elles prises contre cet état de choses ? Une enquête quelconque démontrerait l'indignité des parents de ces enfants, et la loi devrait être, sans pitié, appliquée contre eux.

Mais chaque année, à cette époque, on parle de cette question de l'obligation scolaire, puis, durant toute l'année, on constate que les enfants dépenaillés, errants, mendiants, sont plus nombreux dans la rue !...

LOUIS BONNET.

Autour du Conseil municipal.

Ainsi que nous l'avons annoncé, le Conseil municipal devait se réunir mardi, à 20 h. 30, en séance publique.

À 21 h. 15, les conseillers présents firent leur entrée dans la salle des séances et durent constater, avec regret, qu'ils n'étaient pas en nombre pour délibérer. Ils n'étaient en effet que 11 !

On patienta un moment... On tenta de « relancer » tel ou tel conseiller absent... Peine perdue !

À 21 h. 45, faute d'un nombre suffisant... de combattants, la séance fut levée et renvoyée à vendredi prochain, à 20 h. 30 très précises.

Souhaitons, pour vendredi, un peu

plus d'empressement de la part des élus à n'oublier pas les affaires de la cité. M. D.

Voici l'ordre du jour :

- Régularisation des paiements.
- Demandes de subventions et de secours.
- Emprunt pour aménagement de l'école primaire supérieure de garçons.
- Demandes de bourses.
- Acceptation d'un legs fait à l'Hospice.
- Liquidation de pension de retraite.
- Paiement de pension d'alliés.
- Approbation des comptes de l'Hôpital-Hospice, du Bureau de Bienfaisance et du Bureau d'assistance.
- Assistance aux vieillards, aux femmes en couches et aux familles nombreuses.
- Affaires diverses.
- Rapports des Commissions.

Nos compatriotes

Nous relevons avec un vif plaisir, dans l'*Auvergnat de Paris*, à la chronique Mayrinha-Lentour :

« MM. Méric Pierre et Tenlet Albert qui s'étaient rendus à Cahors, à la clinique du D^r Rougier, pour subir une opération chirurgicale, sont rentrés dans leurs familles en excellent état de santé. Les cures vraiment merveilleuses du jeune et déjà célèbre chirurgien lui font dans la région une réputation chaque jour grandissante et on ne peut plus mériter... »

Promotion

Parmi les nominations au titre de l'Infanterie coloniale pour le grade de capitaine, nous relevons le nom de notre jeune compatriote, le lieutenant Jarry (Clément-Louis-Félix), chevalier de la Légion d'honneur, croix de guerre avec palme, ancien élève du Lycée Gambetta, fils de M. Jarry, ex-employé principal à la gare de Cahors.

Mouvement administratif

On annonce qu'un mouvement administratif va prochainement avoir lieu.

On affirme que ce mouvement intéresserait notre département.

État-major

M. le capitaine Vesperini, breveté d'état-major à la sortie de l'École supérieure de guerre en 1922, est affecté comme stagiaire à l'État-Major du 17^e corps d'armée.

Lycée Gambetta

M. Guilhamon, professeur d'histoire au lycée de Foix, vient d'être nommé, en la même qualité, au lycée Gambetta en remplacement du regretté M. Paumès.

Nos souhaits de bienvenue.

Nécrologie

M. Eugène Deilha, conducteur à l'imprimerie du Journal du Lot vient d'avoir la douleur de perdre sa sœur, Madame Jean Essonnier.

Les obsèques ont lieu aujourd'hui à Paris.

Nous prions notre excellent collaborateur et tous les siens de vouloir bien croire à notre très vive sympathie.

Mme Foch et M. le Proviseur du Lycée viennent d'avoir la douleur de perdre leur mère et belle-mère.

Nous prions M. le Proviseur, Mme Foch et leur famille de trouver ici l'expression de nos sentiments de vive sympathie.

Conseil général

Séance de mardi

La séance est ouverte à 16 heures. Tous les conseillers sont présents.

La question des autobus est abordée la première. Il s'agit moins de la traiter que de se prononcer sur la date à laquelle on tentera de la résoudre.

En effet, M. Larnaudie, rapporteur de la Commission des Travaux Publics — qui est confirmé dans ses fonctions — nous apprend, au nom de la Commission, que les divers problèmes soulevés par le service des autobus ne sont pas complètement élucidés. De plus on voudrait aboutir à une mise au point définitive et totale. Rien de plus fastidieux que les remises en questions incessantes du service des autobus.

Tout le monde est d'accord pour souhaiter qu'un régime soit élaboré une fois pour toutes.

Le rapporteur propose donc un ajournement de la discussion pour complément d'enquête. Le principe est accepté.

Sur la question de date, celle du début de novembre, proposée par M. Larnaudie, rencontre une objection

sérieuse : c'est risquer de suspendre jusqu'à ce moment le vote du budget.

Après une longue discussion, le Conseil général décide qu'il se réunira le 6 octobre pour tenter de « liquider » le problème, toujours renaissant, des autobus.

Plusieurs vœux sont tour à tour adoptés, en faveur : a) d'une aide de l'État aux diverses communes du département éprouvées par les orages et la grêle ; — b) d'une réforme du mode d'adjudication des chemins vicinaux ; — c) d'un raccord entre les lignes d'autobus Montcuq-Lauzerte et celles du Tarn-et-Garonne.

Le Conseil général aborde ensuite l'examen de l'importante question de l'assistance. Le rapporteur, M. Orliac, fait ressortir avec netteté que les dépenses d'assistance subissent des augmentations incessantes, qui par leur total deviennent inquiétantes ; elles s'élèvent à plus de 3 millions, sur lesquels la part de département est de 1 million environ.

Cette situation provient d'abus incontestables : le nombre des inscrits sur les listes d'assistance n'est nullement en rapport avec les besoins effectifs. La cause ? Les trop grandes facilités d'inscriptions de bénéficiaires : ce sont, en effet, les communes qui assurent les inscriptions. Or, trois organismes concourent au paiement des dépenses d'assistance : la commune, le département, l'État.

Le rapporteur estime qu'il serait légitime que tous ceux qui participent aux frais aient le droit de participer aux décisions d'inscriptions. En conséquence, il dépose un vœu en faveur d'une réforme de la loi d'assistance dans ce sens. Le vœu est adopté.

Voilà pour l'assistance en général. Mais sur un point, l'assistance médicale gratuite, l'Assemblée départementale a le droit de se prononcer.

Les dépenses de ce chapitre s'élèvent à plus de 500.000 fr., la part du département étant de 150.000 francs environ. Un effort a été tenté, après consultation des associations professionnelles intéressées, pour réaliser quelques économies sur ce chapitre.

Un nouveau règlement a été préparé et sera arrêté tendant tout à la fois à diminuer les frais et à prévenir les abus. — D'autre part, un contrôleur départemental veillera sur l'exacte application dudit règlement.

Une multitude d'autres questions, d'un intérêt moindre, a été réglée par l'Assemblée Départementale.

Retenons seulement, au passage, les plus importantes :

1^o La demande de mise à la retraite, présentée par M. Loubière, chef de division à la Préfecture, est favorablement accueillie. Le rapporteur se fait l'interprète de l'Assemblée en exprimant à M. Loubière les sympathies de tous.

2^o On décide l'installation, à la Préfecture, d'un nouveau réseau téléphonique intérieur.

3^o Une précédente motion, relative à l'annonce des crues du Lot, est renouvelée.

4^o Divers vœux, relatifs à des améliorations de communications sont adoptées (lignes Cahors-Libos, Toulouse-Capdenac, Capdenac-Aurillac).

5^o Le Conseil général aborde alors l'examen de la question des casernes de gendarmerie, question fort importante si l'on en juge par l'ampleur et l'ardeur des débats. Finalement, l'Assemblée se montre favorable à l'installation du gaz et de l'électricité, à une augmentation du loyer, etc. (Renvoi à la Commission des Finances).

6^o Sur la proposition de M. Fontanille, le Conseil général offre de concéder à titre gracieux à la ville de Gourdon les bâtiments de la vieille prison. On activera la mise en état de la nouvelle.

7^o Le Conseil général se prononce sur diverses questions de moindre importance, puis M. de Lapize propose un vœu très énergique en faveur de la répression de la propagande malthusienne.

Ce vœu est adopté.

La séance est levée à 18 h. 45.

Séance de mercredi matin

La séance s'ouvre à 10 h. 50.

Un vœu, présenté par M. Loubet, en faveur du maintien des concours de la race chevaline à Cahors et à Figeac est adopté.

Le Conseil général renouvelle un vœu antérieur relatif au rattachement téléphonique des communes de Baglignier et d'Ambayrac au bureau de St-Pierre-Toirac.

M. Limes, rapporteur, aborde le problème des routes et chemins départementaux. Il montre les avantages qui découleraient de l'établissement d'un tableau, par canton, des revendications présentées, en vue d'établir un programme de répartition des travaux.

On passe ensuite à l'examen du problème des « ponts » du département. Presque tous les ponts auraient besoin de travaux de renforcement ; pour certains, il y aurait urgence à agir.

Les premiers demandent que l'indemnité de vie chère actuellement de 100 fr., soit portée à 120 fr. La Commission, malgré un désir sincère de leur accorder satisfaction, ne peut, en l'état des finances départementales, que leur octroyer une augmentation de 50 fr.

Quant au régime des retraites futures, le département ne peut songer à fixer d'ores et déjà un régime : on attendra que l'Etat se soit au préalable prononcé sur le nouveau statut des retraites de ses serviteurs.

La séance est ouverte à 15 h. 20. On adopte un vœu demandant le rattachement de la culture des tabacs au ministère de l'Agriculture.

Au nom de la Commission des Finances, M. Miquel rapporte sur plusieurs articles : a) diverses demandes de subvention ne sont pas retenues, vu la situation financière ; b) on vote des crédits pour l'installation du téléphone à la prison de Cahors.

M. Rey rapporte la question des sangliers, dans sa réponse, n'indique aucune mesure efficace. M. de Monzie, devant la gravité des dévastations causées, déclare qu'il faut élargir les mesures de destruction ; il suggère ce remède : l'organisation de battues par les gendarmes ; dans les Ardennes, les gendarmes ont participé effectivement et efficacement à la destruction des loups.

M. Bénech, rapporteur, fait voter les divers crédits concernant l'Instruction publique. A cette occasion, M. de Monzie communique à l'Assemblée l'état de

la question de l'Ecole normale de garçons. Des négociations sont en cours avec le Cantal en vue d'effectuer un échange d'élèves-maitres et d'élèves-maitresses.

La Commission des Finances propose d'accorder aux cantonniers retraités un relèvement de 150 fr. de l'indemnité de vie chère et de verser, pour chaque cantonnier en exercice, à la caisse des retraites une annuité de 72 fr. en vue de la constitution de sa retraite.

On aborde alors la question du sanatorium antituberculeux de Montfaucon. Au nom de la Commission des Finances, M. Bénech, rapporteur, demande d'une façon pressante la fermeture immédiate de cet établissement. La raison : on compte 40 personnes pour soigner de 60 à 70 malades seulement.

M. le Préfet fait très justement observer qu'on est encore à la période d'organisation ; des démarches ont été faites auprès du département de la Gironde et d'autres départements voisins ; dès maintenant, on a reçu des offres pour occuper de 30 à 40 lits.

Il apparaît manifestement que M. Bénech et plusieurs de ses collègues du Conseil général veulent la disparition à tout prix du sanatorium actuel. Mais le sanatorium a aussi ses avantages. M. Fontanille demande : « Où hospitaliserons-nous nos tuberculeux ? »

Les positions sont prises de part et d'autre ; pour trouver une solution, on suspend la séance, on se réunit en Commission, et après une heure de délibération un projet d'accord est soumis à l'Assemblée d'où il ressort que le sanatorium vivra. Ceci est l'essentiel. On tentera de lui faire rendre le maximum de services.

M. Limes rapporte la question des chemins vicinaux. De toutes parts viennent des doléances sur leur état lamentable. Le personnel est suffisant, mais les matériaux mis à sa disposition ne le sont pas. Un gros effort devrait être fourni si l'on veut littéralement sauver nos routes. Mais les répercussions financières seront importantes. L'Assemblée, convaincue par le lumineux exposé du compétent rapporteur, voterait sur le champ les crédits nécessaires, si la tenue de nouvelles séances le 6 octobre ne permettait quelques jours d'examen et de réflexion.

La séance est levée à 19 h. 10. Reprise de la session, le vendredi 6 octobre à 10 h.

Le Directeur de l'école communale des garçons rappelle aux familles que la rentrée aura lieu le mardi 3 octobre à 8 heures du matin, à l'établissement des Carnes, boulevard Gambetta, pour les élèves des classes primaires et des classes enfantines. Il recevra les parents tous les jours à partir du dimanche 1^{er} octobre, de 9 heures à midi et de 13 heures à 16 heures.

Exposition Agricole du Lot
Voici le Programme général de l'Exposition Agricole du Lot :
VENDREDI 29 Septembre
Réception et installation de tous les produits.
SAMEDI 30 Septembre
A 9 h., Ouverture de l'Exposition Agricole, Industrielle et Commerciale sur les allées Fénélon et dans la Halle aux grains ; à 10 h., Essais de moto-pompes sur les allées Fénélon ; à 15 h., Opérations du Jury de tous les produits ; à 16 h., Démonstration de moto-pompes à Cabessut (propriété de M. Jules Henras) ; à 21 h., Grand Gala au Palais des Fêtes, au profit du Bureau de Bienfaisance et de la Caisse des Ecoles (M. le Ministre de l'Agriculture assistera à cette représentation).

DIMANCHE 1^{er} Octobre
A 7 h., Ouverture de l'Exposition et Installation des Animaux reproducteurs ; à 9 h., Réception de M. le Ministre de l'Agriculture à l'Hôtel-de-Ville ; à 9 h. 30, Opérations du Jury des Animaux reproducteurs, Visite de l'Exposition par M. le Ministre de l'Agriculture ; à 10 h. 30, Réception à la Gare de la Société Musicale de Fumel, par la musique l'Avenir Cadurcien et défilé en ville ; à 11 h., Réunion du Syndicat des Planteurs de Tabac à l'ancien Palais de l'Evêché (M. le Ministre de l'Agriculture assistera à cette réunion) ; à 12 h. 1/2, Grand Banquet au Magasin des Tabacs sous la présidence de M. le Ministre de l'Agriculture ; à 14 h., Grand Match de Football au Stade Lucien-Desprats ; à 16 h., Distribution des Récompenses au kiosque des allées Fénélon, sous la présidence de M. le Ministre de l'Agriculture ; de 17 h. à 18 h. 30, Concert sur les allées Fénélon, par la Musique de Fumel et l'Avenir Cadurcien ; à 20 h., Grande illumination des allées Fénélon et de l'Hôtel de Ville ; à 20 h. 30, Grande Retraite aux flambeaux (arrêté devant le monument Gambetta et à l'Hôtel de Ville) ; à 21 h., Concert sur les allées Fénélon par la Musique de Fumel et l'Avenir Cadurcien ; à 22 h., Bal public au Théâtre.

LUNDI 2 Octobre
Enlèvement de tous les produits exposés.
NOTA. — Le public sera autorisé à visiter l'Exposition, de 9 heures du matin à 10 heures du soir (prix d'entrée : 0 fr. 50).

NOTA. — La Municipalité prie instamment la population de vouloir bien paviser les maisons pour donner le plus d'éclat possible aux fêtes de samedi et dimanche.

Orage
Mardi soir, vers 10 heures, un fort orage a éclaté sur Cahors. Pendant plus d'une heure, l'eau est tombée avec violence et, vers minuit, le tonnerre s'est mis de la partie.

Fête des vendanges
On annonce qu'une fête dite « fête des vendanges » aura lieu sur la place Rousseau le dimanche 8 octobre. Nous souhaitons bon succès aux organisateurs.

EZANO ANIS SUPERIEUR

Luzech
Ecole primaire supérieure. — Nous apprenons avec plaisir la nomination de M. Gravelat, comme Directeur de l'Ecole primaire supérieure. M. Gravelat, auquel nous souhaitons la bienvenue, se tient, dès aujourd'hui, à la disposition des familles qui auraient l'intention de confier leurs enfants à notre excellent établissement scolaire.

Cajarc
Lundi 2 octobre sera célébré à Graulhet (Tarn) le mariage de M. André Mirabel ingénieur à la « Thomson Houston », fils du sympathique conseiller d'arrondissement de Cajarc, avec Mlle Rose Durand, fille du dévoué maître d'hôtel de Graulhet. Nos vœux de bonheur aux futurs époux.

Obseques. — Mardi matin ont eu lieu les obseques de M. Gabriel Guary, décédé en sa propriété de Gastelet, près Figeac. Une affluence nombreuse de parents et d'amis a tenu à accompagner à sa dernière demeure M. Guary, qui laisse parmi la population le souvenir d'un homme de bien. Nous renouvelons à sa famille en deuil, nos plus vives condoléances.

Orage. — Un violent orage a sévi sur Figeac et les environs. Mardi soir, vers 3 heures une pluie torrentielle s'est mise à tomber accompagnée d'un vent fort et de coups de tonnerre. Des dégâts assez sérieux ont été occasionnés aux récoltes encore sur pied et la pluie est tombée avec une telle violence,

qu'une forte crue du Gôles est produite provoquant son débordement. La foudre est tombée à plusieurs endroits sans occasionner de dégâts.

Cajarc
Foot-ball association. — Dimanche 24 septembre, à 16 heures, le match de foot-ball association joué entre l'équipe de Limogne et l'équipe de Cajarc a été gagné par cette dernière par 4 buts à 1.

Montbrun
Obseques. — Ces jours derniers ont été célébrés les obseques de notre regretté compatriote M. Bouquié, tailleur. Une foule considérable assistait à ses obseques et a témoigné à la famille de vives sympathies.

Gourdon
Audience correctionnelle. — Dans l'audience Benoit Loubet Delpech venue à plusieurs reprises devant le tribunal a été jugée définitivement à cette audience comme suit. La femme Benoit et Loubet 48 heures de prison avec sursis et les époux Delpech 16 fr. d'amende avec sursis.

Dégagnac
Autobus. — Les contribuables qui payèrent les larges subventions royales accordées par le Conseil général, se demandent pourquoi l'autobus, qui fait le service de la ligne Cahors-Gourdon par St-Germain passé à l'arrêt facultatif du pont de Poudens, à toute vitesse, malgré les signes faits par les voyageurs qui ont à le prendre ou par les personnes qui ont à faire partir des lettres.

Le nouveau chauffeur, qui conduit cette voiture, ne serait-il pas encore suffisamment familiarisé, la nuit, avec son itinéraire, et bien faut-il que les voyageurs se munissent d'un feu rouge et l'agitent comme le font les employés de chemins de fer ?

Paris, 11 h. 35.

CONSEIL DES MINISTRES. — Un Conseil des Ministres se réunit ce matin à Rambouillet sous la présidence de M. Millerand. M. Poincaré fera un exposé important relatif à la situation extérieure et aux derniers événements d'Orient.

Plusieurs ministres ne pouvant assister à ce Conseil, le mouvement préfectoral ne serait arrêté que lors du prochain Conseil des Ministres qui aura lieu avant la rentrée des Chambres.

ATHÈNES, ON MANIFESTE. — D'Athènes : Une importante manifestation, réclamant le retour au pouvoir de M. Venizelos, a parcouru la ville. Devant les légations de France et d'Angleterre, les manifestants ont vivement acclamé les deux pays.

LA SUCCESSION DE CONSTANTIN. — D'Athènes : Le retour à Athènes du prince héritier de Grèce est imminent. On ignore s'il acceptera la succession de son père. Mais il est probable qu'il se laissera persuader de prendre le pouvoir.

LONDRES DANS L'EXPECTATIVE. — De Londres : Dans les milieux autorisés, on se demande si le général Harrington est en communication avec Mustapha Kemal. Le Conseil des Ministres britannique s'est réuni hier soir. Il a envisagé l'attitude qu'il conviendrait d'adopter au cas où la réponse de Mustapha Kemal révélerait « une certaine tournure ». (Les communiqués britanniques manquent de limpidité !)

EN ATTENDANT L'ACCEPTATION TURQUE. — De Constantinople : Hamid bey, représentant du gouvernement d'Angora, a déclaré qu'il a reçu un message de Mustapha Kemal disant qu'il accepte l'invitation d'assister à la conférence projetée par les alliés. Mais avant de répondre à ces derniers, il entend consulter la grande Assemblée Turque.

LE CONTRE-COUP EN ITALIE. — De Rome : Les nouvelles de Grèce ont provoqué en Italie une grande nervosité. Le Conseil des Ministres se réunira aujourd'hui pour examiner la situation créée par les derniers événements.

PROPRIÉTAIRES JARDINIERS FERMILIERS
Le Stand VALETTE & ROUANET
Ingénieurs-Constructeurs à Béziers
A l'Exposition de Cahors, du 29 Sept. au 2 Oct.
Vous Intéressera!!!

BOULANGERS - FERMILIERS PROPRIÉTAIRES
Venez voir le Stand ROBENTY à l'Exposition de Cahors
Qui vous présentera ses Pétrins mécaniques Soles circulaires, Moteurs et tous accessoires Boulangerie Représent. LALOGUE, Poste Rest. CAHORS

BONNE SITUATION offerte par Maison R. DUPONT & Co, RUELLÉ (Ch^{te})
Pour placer ses Fines et Cognacs FORTE REMISE

Monsieur PUJOL, marchand de vaches laitières à Toulouse, sera à CAHORS à l'occasion de la foire, avec un convoi de vaches de toutes races.

REMERCIEMENTS
Les familles PARAZINES, BOURTHOU-MIEUX, ANDRIEU et tous les autres parents remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné des marques de sympathie à l'occasion du deuil cruel qui vient de les frapper ainsi que celles qui leur ont fait l'honneur d'assister aux obsèques de

Mme Vve PARAZINES
Née PAGANEL
leur mère, belle-mère, grand-mère, arrière-grand-mère, tante et cousine.

LEÇONS PARTICULIÈRES
Français, Anglais, etc.
Mademoiselle J. DESGRANGES
7 bis, rue Clémenceau, CAHORS

ON DEMANDE
Une bonne Calotière
A la Maison PARIS-LONDON SE PRESSER
Travail assuré toute l'année

A céder à CAHORS
FONDS DE COMMERCE
MERCERIE - BONNETERIE
Très bien placé
S'adresser : M. DELFAU, Agent général d'Assurance, rue Brives, CAHORS.

ON DEMANDE
Bon ouvrier mécanicien automobile
Ayant permis de conduire
S'adresser FAUGE, Auto, CAHORS

LE VÉRITABLE CAFÉ de MALT
c'est le **KNEIPP**
Produit français économique, diurétique, rafraîchissant. Remplace le café pour les enfants, les nerveux et ceux qui souffrent du foie, des reins, de l'estomac.
Dans les bonnes épiceries ou contre mandat : 1,25. Usine Kneipp, Juvisy (S.-&-O.)

Société Anonyme des Machines à Tricoter Edouard DUBIED, Paris
MACHINES à TRICOTER de la célèbre Marque Edouard DUBIED et Co
Répandues dans le Monde entier
Permettant chez soi, à tout le monde, la fabrication lucrative de tous les articles tricotés
Apprentissage gratuit à tout acheteur
Pour renseignements, s'adresser au TRICOTAGE MÉCANIQUE PARISIEN
Madame Lahontaa Jeune, Représentant pour le Département du Lot
16, Rue Lestieu, CAHORS

MAISON DE PARIS
AUX 100.000 PALETOTS
VÊTEMENTS
Pour Hommes, Jeunes Gens et Enfants
NOUVEAUTÉS D'HIVER
E. ABADIE, Cahors
A l'occasion du Concours, le Magasin restera ouvert le Dimanche, 1^{er} Octobre, toute la journée

Feuilleton du « Journal du Lot » 25
L'AFFAIRE RICHARD
D'après BURFORD-DELANNOY
PAR
E.-Pierre LUGUET
X
LA PETITE MAISON DE ROSNY-SOUS-BOIS
La mère, tendrement aimée, n'était pas morte depuis assez longtemps pour que l'oubli eût voilé son souvenir ; sa jeune fille était encore en grand deuil ; elle portait avec regret ces vêtements noirs, qui attristaient et sous lesquels elle se croyait moins jolie. Mais les autres — un autre spécialement — ne partageaient pas cette erreur.
Donc, quelque temps après la mort de sa mère, Marguerite Cartier, assise à la fenêtre de son cottage s'occupait, selon son habitude industrielle, de quelque travail d'aiguille. Et c'est ce jour-là qu'elle vit pour la première fois l'homme à qui elle devait écrire la lettre que nous lisons récemment.
Les petits ruisseaux, dit-on, forment les grandes rivières. De même, des événements importants découlent souvent d'une circonstance futile. Dominique se trouvant en ce moment légèrement surmené, son mé-

decin lui ordonna l'équitation ; et lui qui, de sa vie, n'avait mis le pied à Rosny-sous-Bois, y pénétra, dans ses longues promenades à cheval autour de Paris.
Passant devant la maisonnette, il remarqua à la fenêtre encadrée de roses un gracieux visage, deux yeux rêveurs, un front pensif et pur...
Quelques jours plus tard — ou pour mieux dire le lendemain, — sans préméditation d'ailleurs, — il repassait ; le charmant profil se dessinait encore à la fenêtre. Et voilà que le cheval de l'avocat butte soudain sur une pierre et s'abat... Accident classique : qui dira jamais combien de romans se sont chauchés grâce au concours de ces estimables animaux, le cheval et le chien ?
Le cavalier fut vite sur pied ; il n'avait aucun mal. Mais sa bête avait reçu une assez forte écorchure à l'épaule, et l'avocat constata que l'écurie était souillée de poussière et de diverses impuretés du chemin qui pouvaient l'envenimer.
Se retournant machinalement, il se trouva en face de Marguerite, avec ses profonds yeux bleus et son opulente couronne de cheveux bruns. Elle était accourue, effrayée, et se tenait debout au seuil de son petit jardin, hésitante, gracieuse, effarouchée...
Richard se rapprocha aussitôt de la jeune fille, et la salua courtoisement, le sourire aux lèvres :
— Mademoiselle, dit-il, serait-il indiscret de vous demander un peu

d'eau ? Cet animal s'est blessé légèrement en tombant, et je voudrais laver la coupure.
L'établissement ne comportant naturellement pas de domestiques, Marguerite courut elle-même au puits qui se trouvait derrière la maison et en rapporta un seau d'eau, que Dominique lui prit des mains et transporta à son tour jusqu'au pied de l'arbre où il avait attaché son cheval. Marguerite le suivit — curiosité bien naturelle.
Tandis que l'avocat lavait la blessure, Marguerite se tint à ses côtés, surveillant l'opération. Richard constata qu'elle était toute jeune, d'une taille moyenne et fort gracieuse. En la voyant de près, il demeura surpris de sa fraîcheur et de sa beauté.
La conversation s'engagea. Dominique Richard causait bien, par profession ; il parlait d'une voix grave et très douce, presque caressante quand il le voulait.
Le pansement dura un temps infini. Il dura si longtemps qu'au moment de se séparer, Dominique et Marguerite avaient acquis assez de sympathie mutuelle pour se tendre instinctivement la main.
L'avocat partit en promettant de venir bientôt donner des nouvelles de son cheval. La jeune fille le regarda s'éloigner, appuyée à la grille de son modeste jardin ; dans ses yeux se voyait une expression que jamais ils n'avaient eue auparavant : celle de l'amour.
Et qu'on ne s'étonne pas : la sym-

pathie se change rapidement en tendresse dans un cœur très jeune, sans expérience et que rien ne défend. Dominique Richard revint au bout de fort peu de temps — le lendemain peut-être. Il se prit bientôt au charme ingénu de l'orpheline ; pour elle, elle l'admirait sans réserve, jamais encore elle n'avait rencontré d'homme aussi élégant, aussi cultivé, aussi beau, aussi courtois. L'avocat lui faisait l'effet d'un prince. Le temps attisa sa flamme ; les visites devinrent de plus en plus fréquentes. Elles se prolongèrent ; on fit entrer le cheval, qu'on dissimulait sous un hangar appartenant à la maison...
Mais, chose curieuse, la jeune fille avait elle-même assigné une heure aux visites de l'avocat, et n'admettait sous aucun prétexte que cette heure fût changée. Comme elle avait désigné le commencement de l'après-midi, et que ce moment convenait à Dominique et n'apportait aucune entrave à ses occupations, il n'avait même pas songé à s'inquiéter des raisons de la jeune fille.
Il y avait pourtant un motif à cet arrangement systématique, et ce motif, on s'en doute peut-être, était du genre masculin.
Au lit de mort de sa mère, Marguerite avait formellement promis d'épouser son cousin, Maurice Thorel. Mme Cartier, qui aimait et estimait ce jeune homme, dont elle connaissait de longue date les sérieuses qualités, rendit le dernier soupir, rassurée sur l'avenir de sa fille, et heureuse

de sentir qu'elle ne la laissait pas sans protection.
Pour Maurice, c'est avec enthousiasme qu'il s'engagea, car il adorait sa cousine. Les larmes aux yeux, il promit à la mourante de veiller fidèlement sur la jeune fille ; il la protégerait dans la vie ; avec lui elle ne courrait aucun risque, même lorsque le silence éternel serait tombé entre elle et sa protectrice naturelle.
... Et voici que Marguerite, sans qu'il en eût le moindre soupçon, en été arrivée à redouter plus que tout au monde une rencontre entre ce fiancé, auquel elle avait été promise presque sans être consultée, et son nouvel ami...
Tous ses efforts pour éviter même une chance de contact entre eux ne demeurèrent pas inutiles : chacun ignora l'existence de l'autre.
Maurice Thorel était un ouvrier mécanicien, sérieux et dur au travail. Il peinait sans relâche, avec un but bien défini : assurer à Marguerite un avenir exempt de soucis et de privations. Et, avec cette perspective, rien ne lui paraissait plus ni rebutant, ni pénible ; la vision de son intérieur futur, du bonheur qui l'attendait auprès de la charmante créature qui possédait tout son cœur, suffisait à lui faire oublier toutes les difficultés, toutes les déceptions qui l'atteignaient souvent.
(A suivre)

Ouverture de la harcuterie du Pont-Neuf
Samedi 30 Septembre
T. CARRIÉ
AVIS
VENTE
d'un
Fonds de Commerce
Suivant acte sous seings privés en date à Cahors du treize septembre mil neuf cent vingt-deux, Monsieur ESTAMPES Léon, négociant à Cahors, rue Georges-Clemenceau, numéro 7, a vendu à Monsieur ROLLÉS, Eugène, négociant, à Cahors, rue des Badernes, le fonds de commerce de chapellerie qu'il exploite, rue Georges-Clemenceau, numéro 7, à Cahors. Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites dans les dix jours au plus tard qui suivront la présente insertion, au cabinet de Maître LACOSSE, ancien avoué, 7, rue Georges-Clemenceau, à Cahors, où il est fait élection de domicile par les parties.
Pour deuxième insertion :
E. ROLLÉS.